

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 14 mars 2023 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M^{mes} Lana Boulianne
Christine Doré
Émilie Fillion
Jeanne Blackburn-Murray

MM. François Langevin
Pascal Martel
Pierre-Luc Dufour
Steve Dickey-Bessette
Alexandre Lavoie
Éric Bilodeau
Sylvain Jomphe
Christian Fillion

Sont également présents :

M^{mes} Sandra Boulianne
Chantale Cyr

MM. Jean-François Proulx
Régis Lavoie

Sont absents :

M^{me} Stéphanie Girard

MM. Jean Simard-Fortin
Pierre Imbeault

CA-2023-025

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint.

CA-2023-026

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2023-027

Résolutions en bloc / Adoption du procès-verbal

Il est proposé par M. Pascal Martel et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 14 février 2023.

ADOPTÉE

CA-2023-028

Calendrier scolaire FP et FGA

Chaque année, la direction du CFGA des Rives-du-Saguenay et la direction du CFP du Grand-Fjord préparent les calendriers scolaires pour la prochaine année scolaire à partir de la proposition faite par les Services éducatifs pour celui du primaire et du secondaire. Ceci permet un arrimage harmonisé pour le personnel et les élèves. À cette fin, nous avons mené une consultation auprès du syndicat des enseignants selon les modalités prévues dans la convention collective.

Les journées pédagogiques ont été réparties dans l'année scolaire afin qu'elles puissent être disponibles aux équipes-centres pour répondre aux obligations et pour favoriser le développement professionnel et le travail de collaboration entre la FP, la FGA et la FGJ.

Soulignons que les journées du 8 décembre, du 8 janvier et du 11 mars seront communes pour le primaire, le secondaire, la FGA et la FP. La journée du 26 janvier est également commune pour la FGA et le primaire/secondaire.

Grâce à la participation active du comité syndical du CFP, nous passerons de cinq calendriers scolaires différents à un seul calendrier scolaire en 2023-2024. Cela viendra soutenir la cohésion de nos différentes équipes pavillons.

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire déposé respecte la LIP et le Régime pédagogique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'AUTORISER les projets de calendriers scolaires 2023-2024, pour le CFGA des Rives-du-Saguenay et pour le CFP du Grand-Fjord, tels que déposés.

ADOPTÉE

CA-2023-029

Modification de l'acte d'établissement du Centre de formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay

Afin d'ajuster l'offre de services en formation générale aux adultes, le Centre de formation générale aux adultes se doit de faire modifier son acte d'établissement.

CONSIDÉRANT la demande du Centre de formation générale aux adultes de modifier leur acte d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil d'établissement portant les numéros 2-05102022, 4-05102022 du Centre de formation générale aux adultes approuvant les modifications à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

**Il est proposé par Mme Lana Boulianne
et résolu**

D'AJOUTER BFC Bagotville Bâtiment, et le Cégep de Chicoutimi à l'acte d'établissement du Centre de formation générale aux adultes;

ADOPTÉE

CA-2023-030

Ouverture de huis clos

M. Pascal Martel ouvre le huis clos

CA-2023-031

Nomination d'une direction générale adjointe, responsable de la direction des ressources humaines

La volonté de l'organisation est d'exercer une gestion axée sur la performance dans le cadre de la réussite éducative des élèves. La direction générale entend poursuivre ses efforts en développement organisationnel et souhaite revoir sa structure.

Dans le respect du cadre financier, aucun poste ne sera ajouté à la structure organisationnelle puisque l'intention est de confier des responsabilités additionnelles à la direction des ressources humaines. Cette nouvelle fonction lui permettra d'exercer un rôle conseil stratégique auprès de la direction générale, d'accompagner les gestionnaires et de soutenir les équipes écoles par la mise en place d'outils structurants en lien avec les meilleures pratiques.

Le contexte actuel lié aux enjeux nationaux de la rareté de main d'œuvre nécessite une vision globale portée au plus haut niveau de gestion de

l'organisation. L'organisation du travail et les conditions d'exercices de la pratique en milieu scolaire imposent l'implantation d'une culture de prévention en santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection dépose au conseil d'administration, pour adoption, un rapport contenant une recommandation quant à la nomination d'une direction générale adjointe responsable de la direction des ressources humaines;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu**

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Julie Hudon, au poste de direction générale adjointe responsable de la direction des ressources humaines pour une entrée en fonction prévue le 14 mars 2023;

DE DÉLÉGUER le président et la direction générale afin de procéder à la signature du contrat afférent.

ADOPTÉE

CA-2023-032

Adhésion à l'Union
réciproque d'assurance
scolaire du Québec
(URASQ)

En mars 2021, la FCSSQ et des représentants des regroupements d'assurances ont mis sur pied un comité de travail en vue de procéder à une étude de faisabilité portant sur l'opportunité et les conditions de réalisation d'un projet d'assurance autogérée en responsabilité civile, responsabilité d'administrateurs et dirigeants et responsabilité professionnelle.

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la Loi sur les assureurs (RLRQ, c. A-32.1);

CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

CONSIDÉRANT les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

**Il est proposé par M. Steve Dickey-Bessette
et résolu**

D'ADHÉRER à l'union réciproque pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'AUTORISER la directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du centre de services scolaire et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

DE DÉSIGNER la secrétaire générale à titre de représentante du centre de services scolaire.

ADOPTÉE

CA-2023-033

Période de questions
du public

Aucune question du public.

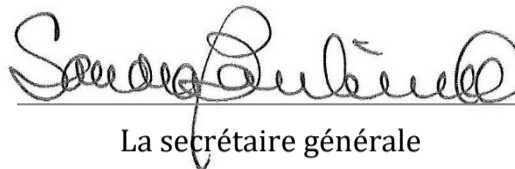
CA-2023-034

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Mme Émilie Fillion
et résolu**

DE CLORE la rencontre. Il est 19h47.

La prochaine séance aura lieu le 25 avril 2023 à 19h00.



La secrétaire générale